

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE ST-AIMÉ-DES-LACS  
MRC DE CHARLEVOIX-EST**

**25 JUIN 2004**

À une séance spéciale du Conseil, de la municipalité de St-Aimé-des-Lacs, dans le comté de Charlevoix, tenue au lieu et à l'heure habituel des séances, vendredi le 25 juin 2004. Sont présents Messieurs : Clément Tremblay, Raynald Godin, Gilles Gaudreault et René Boiteau sous la présidence de son honneur le maire Monsieur Daniel Boudreault. Sont absents Madame et Monsieur : Karine Lavoie et Mario Tremblay.

**ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE SPÉCIALE**

1. Voirie : chemin du Pied-des-Monts.
2. Incendie : a) test ULC  
b) renseignement pour location de camion incendie
3. Période de questions.
4. Levée de la séance spéciale.

**2004-06-12 TRAVAUX DE VOIRIE À EFFECTUER AU CHEMIN PIED-DES-MONTS.**

Sur proposition de Monsieur Clément Tremblay, appuyé de Monsieur Raynald Godin et résolu unanimement que les travaux suivants sont à effectuer au chemin Pied-des-Monts et ce, pour un montant d'environ neuf milles huit cent soixante dollars (9 860.00\$) plus taxes.

- creusage de fossé
- relever le chemin face à la propriété de Monsieur Cajetan Guay
- relever le chemin face à la propriété de Monsieur Richard Brassard
- la pose de 200 tonnes de gravier (achat et pose)
- épandage de gravier 0 <sup>3</sup>/<sub>4</sub>
- scarifier le chemin.

**2004-06-13 CHARGEMENT, TRANSPORT, MISE EN PLACE ET COMPACTION DU PAVAGE RECYCLÉ DANS LE CHEMIN PIED-DES-MONTS.**

Sur proposition de Monsieur Raynald Godin, appuyé de Monsieur Clément Tremblay et résolu unanimement que les membres du Conseil accepte l'estimé reçu de Simon Thivierge & Fils inc. pour le chargement, le transport, la mise en place et la compaction du pavage recyclé dans le chemin Pied-des-Monts et ce, pour un montant total avec taxes de vingt quatre milles huit cents dollars (24 800.00\$) soit pour 6 200 tonnes à 4.00\$ la tonne taxes incluses.

**2004-06-14 LEVÉE DE LA SÉANCE.**

Sur proposition de Monsieur Clément Tremblay, appuyé de Monsieur Gilles Gaudreault et résolu unanimement que la séance spéciale est levée à 19h30.

**MAIRE**

**SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE**